**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2020**

**Compte-Rendu**

**COMPTE-RENDU**

# Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires suivants :

Commune du Brey et Maison du Bois : M. MINNITI Didier

Commune de Chapelle des Bois : Mme GREUSARD Elisabeth

Commune de Châtelblanc : M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland

Commune de Chaux Neuve : M. BONNET Dominique

Commune de Le Crouzet : M. MAIROT Jérôme

Commune de Fourcatier : M. ROUSSELET Camille

Commune de Les Fourgs : Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine

 M. BELOT Roger ;

 M. MERCIER Jean-Luc

Commune de Gellin : Mme ROBBE Jeanine

Commune de Les Grangettes : M. HERNANDEZ Didier

Commune de Les Hôpitaux Neufs : M. BOYER Philippe

Commune de Les Hôpitaux Vieux : M. POIX Louis

Commune de Jougne : M. MOREL Michel

 M. POIX-DAUDE Denis

 Mme WALTZER Aurélie

 M. GALLIOT Jean-Baptiste

 Mme TISSOT TRULLARD Géraldine

Commune de Labergement Sainte Marie : M. MIROUDOT Ludovic

 Mme CHOUFFE Angélique

Commune de Les Longevilles Mont D’Or : M. JACQUEMIN VERGUET Claude

Commune de Malbuisson : M. LIETTA Claude

Commune de Malpas : Mme SAILLARD Marie-Pierre

Commune de Métabief : M. MARANDIN Gaël

 Mme BOILLOT Sandrine

Commune de Montperreux : M. PEPE Michel

Commune de Mouthe : M. PERRIN Michel

 Mme BERTHET Sylvie

 M. PONCELET Clément

Commune de Oye et Pallet : M. FAIVRE Michel

 M. PELLEGRINI Sylvain

Commune de Petite Chaux : Mme TODESCHINI Patricia

Commune de La Planée : M. SEGUIN Michel

Commune de Les Pontets : M. GINDRE Claude

Commune de Reculfoz : M. BOUVERET Jean-Yves

Commune de Remoray-Boujeons : M. POURCELOT Jean-Marie

Commune de Rochejean : M. PENZES Eric

 Mme SCHIAVON Florence

Commune de Rondefontaine : M. FIEVET Sylvain

Commune de Saint-Antoine : Mme PRETRE Brigitte

Commune de Saint-Point : Mme FAGIANI Patricia

Commune de Sarrageois : M. COQUIARD Franck

Commune de Touillon et Loutelet : M. POPULAIRE Sébastien

Commune de Les Villedieu : M. SAILLARD Jean-Marie

Autres présents :

 M. PETITE Gilles, Mme LAINE Corinne (trésorière), M MESSIKA Anthony, M. DONZELOT Sébastien et Mme SAILLARD Roselyne

Absents excusés :

M. BOIRAUX Xavier donne procuration à M. BOYER Philippe

Mme TRIMAILLE Marie-Hélène donne procuration à Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine

M. GUICHON Alain donne procuration à M. LIETTA Claude

Mme JURCEVIC Lucie donne procuration à M. POPULAIRE Sébastien

Mr BARNOUX Jean Luc donne procuration à Mr PEPE Michel

M Sébastien Populaire a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Communautaire.

# I OUVERTURE DE LA SEANCE PAR LE DOYEN D’AGE ET INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mme BULLE LESCOFFIT membre du conseil le plus âgé ouvre la séance et procède à l’installation des membres du nouveau Conseil Communautaire par l’appel nominal des conseillers communautaires.

A l’issue de cet appel, elle déclare le conseil communautaire installé dans ses fonctions.

**II ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Avant de procéder à l’élection du Président, Mme BULLE LESCOFFIT rappelle l’arrêté préfectoral N°25-2019-10-03-007 du 03 octobre 2019 constatant le nombre total de sièges que compte l’organe délibérant de la communauté (49) et leur répartition par commune membre.

Elle invite ensuite le conseil communautaire à procéder à l’élection du Président. Elle rappelle qu’en application des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L 5211-2 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n’a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l’élection a lieu à la majorité relative. En cas d’égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

A noter que la majorité se calcule par rapport au nombre des suffrages exprimés, décompte fait des bulletins blancs et nuls.

Elle demande ensuite aux candidats à la Présidence de se déclarer.

Mr SAILLARD et Mr MOREL se déclarent candidats.

Mme BULLE LESCOFFIT propose de laisser un quart d’heure à chacun des deux candidats pour présenter leur programme puis laisse la parole à Mr M.MOREL.

Mr Michel MOREL débute son exposé en indiquant qu’il ne faut pas prendre cette jeune communauté de Communes comme une contrainte mais plutôt comme une force notamment au niveau du territoire.

Il indique vouloir sensibiliser notamment les nouveaux élus au fait que la CCLMHD est importante sur le territoire de par son poids territorial et ses activités très variées qui la place au cœur des priorités, des stratégies et des orientations des politiques. Elle est devenue un interlocuteur privilégié des partenaires financiers et doit jouer un rôle important dans les domaines de la transition énergétique et des adaptations aux changements climatiques.

Mr MOREL indique que la communauté dans le Pays du Haut Doubs représente 37.1 % de la surface territoriale, 40.50 % du nombre de communes, 25 % de la population, 32.20 % des logements et 82 % des résidences secondaires, 25% des espaces sont agricoles, 70% des hébergements touristiques, 90 % des journées de ski de fond, 66 % des sentiers de randonnées, 46 % du volume de bois. C’est dire l’importance de la communauté de communes par rapport aux 5 autres intercommunalités composant le Pays.

Sur les enjeux nouveaux comme la transition énergétique et la mobilité la CCLMHD a pris du retard.

En conséquence, il estime que la CCLMHD doit se préoccuper davantage de ces questions et ne pas s’intéresser uniquement aux projets touristiques qui absorbent une part conséquente des personnels et des budgets.

La CCLMHD doit s’organiser en conséquence et se doter du personnel nécessaire.

Il souhaite également que toutes les compétences touchant aux services à la population soient remises au centre des débats communautaires (petite enfance, écoles, personnes âgées). 03 : 54. Il regrette que la communauté ne soit pas plus moteur dans tous ces projets structurants qui font défaut et dont la population est demandeuse.

Il estime urgent et indispensable que la CCLMHD prenne ses responsabilités et se fixe une feuille de route dans tous ces domaines.

Le Projet d’Aménagement et de Développement Durables du SCOT a identifié un pôle structurant sur le secteur Jougne/ Métabief/Les Hôpitaux Neufs. En intégrant, les communes attenantes : Les Hôpitaux Vieux, Saint Antoine, Touillon et Loutelet, on atteint 5 000 habitants soit 33 % de la CCLMHD. En intégrant, les résidences secondaires, le pôle Mont d’Or pèse 3 900 logements, soit 38 % de la CCLMHD et 16 % du Pays. Par comparaison, Pontarlier pèse 18 000 habitants pour 9 200 logements. En intégrant le flux touristique en prenant 50 % d’occupation des logements touristiques, soit environ 12 000 et 15 000 équivalents habitants, ce territoire concentre les 2/3 des services (équipements de loisirs, culture de l’ex-CC Mont d’Or 2 Lacs). Ce pôle est un point majeur de la structuration du territoire.

La CCLMHD doit se mobiliser et profiter d’opportunités pour mobiliser un maximum de subventions. Il est donc important de se faire entendre auprès des différents partenaires dont la Région et lui démontrer le poids de la CCLMHD au sein du Pays du Haut Doubs.

Juste derrière la Communauté de Communes du Grand Pontarlier, la CCLMHD est en deuxième position quant au poids qu’elle représente au sein du Pays.

Concernant le mandat qui vient de s’écouler, il s’estime surpris que l’on ait accepté de participer d’une façon aussi importante au SMMO.

Il rappelle qu’à l’époque le Département avait décidé de se désengager du SMIXT2L mais en contre-partie avait proposé de reprendre l’ensemble des investissements du site du Mont d’Or.Ces engagements n’ont pas été tenus et il s’inquiète sur le fait que la CCLMHD se soit engagée à financer le SMMO sans limite dans la durée.

Il s’interroge sur le fait de savoir si ces participations financières ne mettent pas en péril le financement de projets structurants qu’il faudra réaliser lors de ce prochain mandat.

Il exprime son inquiétude sur le fait de voir le Département se désengager un jour du projet du Mont D’or comme il l’a fait antérieurement pour le Lac ce qui pourrait mettre la CCLMHD en difficulté.

Il aborde ensuite le projet de construction d’une maison des seniors (petits logements) ainsi que celui de la maison de santé qui était prévu sur la commune des Hôpitaux Neufs.

Il regrette que ce projet ait été abandonné. Il rappelle que 50 % des médecins vont disparaitre dans les années qui viennent. Il souligne que la patientèle d’un médecin est généralement estimée entre 750 et 900 patients. Le secteur du Mont d’Or représente environ 5 000 personnes. Or, seuls deux médecins, dont un à mi-temps, exercent encore actuellement sur ce pôle. Il appelle chacun à ses responsabilités.

Il termine son exposé par une présentation personnelle. Il est actuellement maire de Jougne, poste qu’il a occupé 25 ans, et entame son 5ème mandat. Il a été Président de la communauté de communes de 2008 à 2014 et conseiller général du Canton de Mouthe, qu’il connaît bien. Parmi ses autres activités, il indique être Vice-Président des Cités de caractère de Bourgogne Franche-Comté car il apprécie beaucoup le patrimoine (restauration, etc.). Il expose se présenter à la Présidence de la CCLMHD pour faire avancer les choses. Il précise ne pas avoir constitué d’équipe pour les différentes vice-présidences bien qu’il ait contacté quelques maires et élus au préalable. Il estime qu’il revient à chaque secteur de choisir ses Vice-Présidents ce qui lui semble être plus démocratique. Il souligne que le Bureau, tel qu’il est actuellement, n’est pas assez représentatif et qu’il faudrait l’élargir. Il convient que l’exercice est difficile sur un ensemble de 32 communes. Il propose qu’un délégué puisse représenter deux communes concomitantes afin que la représentation soit plus égalitaire.

Il remercie chacun de l’avoir écouté

Madame BULLE LESCOFFIT le remercie à son tour et passe la parole à Mr Jean-Marie SAILLARD.

En premier lieu, Monsieur SAILLARD remercie la Commune de Labergement Sainte Marie qui accueille le Conseil Communautaire. Il présente ensuite ses salutations républicaines aux nouveaux élus ainsi qu’à ceux qui ont été reconduits dans leurs fonctions.

Il souhaite avoir une pensée pour M. Alain GUICHON, élu durement frappé par la Covid 19 et qui est encore à l’heure actuelle en convalescence. Il salue son dynamisme et son implication dans l’Office de Tourisme de Malbuisson, notamment.

Il se présente ensuite comme étant Maire de la Commune des Villedieu (200 habitants), âgé de 69 ans, et anciennement élu en juin 2017 comme Président de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs. Il rappelle avoir candidaté sur la demande de plusieurs Maires de l’époque pour un exercice qui n’était alors pas très simple.

S’il candidate de nouveau aujourd’hui, c’est parce que depuis, la CCLMHD a évolué et que chacun doit et peut y trouver ses intérêts. En cela, il rejoint les propos de Monsieur MOREL dans le fait qu’il ne faut pas opposer les Communes, si petites soient-elles, à la Communauté de Communes. Il regrette entendre trop souvent certains élus municipaux fustiger les EPCI.

Il expose ensuite que la CCLMHD dispose de compétences, issues de l’harmonisation de celles précédemment détenues par les deux entités fusionnées (CC Mont d’Or 2 Lacs et CC Hauts du Doubs) et qui, pour certaines, ne sont pas encore terminées, comme les déchets. D’autres compétences ont été imposées par la Loi NOTRé, comme l’Economie, sujet qu’il abordera ultérieurement.

Il précise qu’à travers ces compétences, notamment pour ce qui concerne l’assainissement, la collectivité apporte le moyen de résoudre des problèmes actuels comme ceux des bassins versants. Il juge cette compétence très importante et représentant des enjeux considérables pour le mandat à venir. Deux projets conséquents ont été engagés :

* un bac de rétention sur le secteur de Malbuisson dont les travaux initialement programmés au mois de mars 2020 ont été reportés pour cause de pandémie au mois de mars 2021.
* La construction d’une nouvelle station d’épuration sur le secteur des Longevilles Mont d’Or / Rochejean, sur un terrain SNCF ce qui ne facilite pas les choses.

Il y a également un schéma directeur concernant la station d’épuration sur la Commune de Gellin qui conduira sans doute à la réalisation de travaux de mise à niveau.

Le budget des deux projets précités est estimé 12 millions d’euros environ, que la part variable de la taxe assainissement devra financer pour partie, sachant que le Département et l’Agence de l’eau interviendront également dans le financement.

Cette compétence assainissement englobe également l’eau. Ce qui peut choquer. Cependant, il faut savoir qu’en 2026, la compétence eau devra être prise par les communautés de Communes. Il rappelle que le sujet le plus important à l’heure actuelle est celui de l’eau du tunnel du Mont d’Or issu d’une recherche en eau qui a fini par aboutir et qui pourra permettre d’apporter une ressource, pas forcément supplémentaire, mais venant se substituer à l’eau puisée dans le lac Saint Point selon les prescriptions de l’ARS et de l’Agence de l’Eau. Il estime dommageable que la CCLMHD ne puisse pas porter ce projet, à savoir qu’une étude de faisabilité, initiée avec le Syndicat des Eaux de Joux est actuellement en cours. Il précise être conscient que la prise de la compétence « eau potable » est très sensible du fait que nombre de Communes, dont la sienne, fonctionnent en autonomie, en régie, et sont attachées à leurs eaux. Le travail sera mesuré et de longue haleine dans le respect des intérêts de chacune des Communes.

Puis, Monsieur SAILLARD aborde le grand cycle de l’eau avec l’EPAGEHaut-Doubs/Haute Loue et la problématique du GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Ce grand syndicat Haut-Doubs / Haute-Loue aura des capacités à mobiliser des fonds, notamment européens. La CCLMHD ne doit pas passer à côté de ce sujet car à travers les conservations de tourbières, des réserves en eau seront constituées pour les futures générations.

Il expose ensuite que la CCLMHD travaille également sur le volet « tourisme », comme l’a précédemment évoqué Monsieur MOREL, sur ses activités classiques mais aussi sur de nouvelles orientations dues au réchauffement climatique qu’il faut prendre en compte. Là encore, la CCLMHD perçoit des aides de ses financeurs qui sont cependant conditionnées. Il prend un exemple concret. La CCLMHD compte aujourd’hui 16 000 habitants. Il a été demandé à ce que le contrat de station qui devait se faire à l’origine sur une collectivité se fasse à l’échelle de deux intercommunalités que sont le Grand Pontarlier et Lacs et Montagnes du Haut Doubs afin d’avoir une lisibilité plus pointue sur des projets touristiques globaux pour le Haut-Doubs. Cela conforte bien le fait qu’il faut aujourd’hui se regrouper pour pouvoir être entendu.

Monsieur SAILLARD continue sa présentation sur le dossier économique. La CCLMHD travaille sur ce sujet depuis 2017 avec le concours de la Chambre de Commerce et Industrie par rapport aux zones d’activités, au volet commercial de la porte d’entrée, côté SUISSE avec les Communes de Jougne et des Hôpitaux Neufs et notamment deux grandes surfaces qui veulent s’agrandir.

Un règlement d’intervention d’aides économiques a été mis en place, depuis un an et demi, afin d’apporter une aide aux entreprises qui veulent s’installer. La contribution de la Communauté de Communes est très modeste mais il faut rappeler qu’aujourd’hui, il n’y a plus que deux interlocuteurs en matière d’aide : la Région et les Communautés de Communes. Lorsque les porteurs de projets s’adressent à la Région il leur est automatiquement demandé de se rapprocher de la Communauté. Une commission ad hoc étudie les demandes afin d’attribuer une éventuelle aide qui constitue un levier pour aller chercher les subventions de la Région.

Monsieur SAILLARD évoque le volet culturel et évènementiel et expose que la CCLMHD appuie des associations qui agissent sur son territoire et notamment dans le service à la personne. C’est la raison pour laquelle la Communauté subventionne entre autres l’école de musique mais aussi des associations d’aide à la personne. La volonté étant de ne pas laisser tomber le tissu associatif car, aujourd’hui, supprimer le bénévolat compliquerait encore plus la vie des habitants. De plus, non seulement les acteurs dans l’évènementiel aident à dynamiser un secteur à un instant précis, mais ils sont aussi une force de frappe importante en terme de communication et de promotion de notre territoire.

Il s’attache ensuite à présenter le volet scolaire avec notamment le secteur de la petite enfance, évoqué par Monsieur MOREL. Cette compétence n’a été reprise que partiellement sur le territoire de la CCLMHD. En effet, la Communauté gère les ATSEM et les affaires scolaires. Il souligne être très attaché à l’équité de chaque élève du territoire à ce niveau.

Monsieur SAILLARD aborde le domaine des déchets. Il rappelle qu’une REOMI a été mise en place sur le secteur de l’ex CC Mont d’Or 2 Lacs. Les services travaillent actuellement sur une harmonisation de cette pratique sur le territoire de l’ex CC Hauts du Doubs. En effet, sur le premier secteur les déchets sont collectés en porte à porte alors que le sur le second, le tri s’opère en apport volontaire.

Concernant, le nordique, pédestre et VTT, il précise être conscient des difficultés d’enneigement, cependant, il estime que le nordique a encore une carte à jouer sur notre secteur. Il n’y aura évidemment plus beaucoup d’investissements à moins de 800 mètres d’altitude mais la CC continuera à suivre des dossiers. Il rappelle que la CC est en relation avec Espace Nordique Jurassien dont il est également le Président, qui gère les sites de l’Ain, du Jura et du Doubs et qu’ils travaillent actuellement avec Nordic France sur un nouveau modèle économique afin de pallier les déficits réguliers du secteur nordique et d’améliorer les choses pour ne pas les faire peser sur le contribuable.

En terme de finances, Monsieur SAILLARD souligne que la CCLMHD vient de clore deux exercices sans augmentation de la fiscalité depuis l’harmonisation qui avait été faite pour l’exercice 2018. De plus, le dernier budget a été voté à l’unanimité, ce qui résulte de l’effort de tous. Il en veut pour preuve que l’on est donc bien plus fort en s’unissant qu’en se divisant.

Il aborde ensuite le sujet du patrimoine bâti dont les stations d’épuration et les salles hors-sac (la Seigne, Pré Poncet) font par exemple partie. A ce sujet, il souhaite, s’il est élu, qu’une commission ad hoc soit créée. Elle se nommerait « Bâtiments, Patrimoine et transition énergétique ».

Monsieur SAILLARD en arrive au sujet de la santé et rappelle ce projet de maison de santé qui existait sur la commune des Hôpitaux Neufs. Il souligne qu’il avait créé un groupe « santé » dès 2018 en relation avec l’Agence Régionale de Santé (ARS) et le Pays du Haut Doubs. Il relève qu’au niveau de la santé, la particularité réside en ce qu’il ne faut pas opposer le privé au public et qu’il faut des élus volontaires mais aussi des professionnels de santé. Si ces derniers sont bien mobilisés sur le secteur de Oye et Pallet, ils ne le sont pas sur celui des Hôpitaux. Il précise qu’il est facile de faire venir des professionnels paramédicaux, mais il est important d’avoir au moins un médecin généraliste pour booster le ou les projets de maison de santé. L’une d’elle existe déjà sur le secteur de Mouthe, adossée à l’hôpital local. Compte tenu de la particularité du territoire de la Communauté de Communes, Monsieur SAILLARD estime normal qu’il y ait une réflexion pour créer deux maisons de santé ; Une sur le secteur le territoire du Mont d’Or du fait du bassin très populeux et une sur celui des lacs. Ce sujet sera à aborder rapidement.

Puis, Il aborde le sujet du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui n’est pas encore finalisé et dont une présentation a été faite avant le renouvellement des conseils municipaux. Les nouveaux élus devront s’approprier le document et l’amender au besoin. Il est le pivot qui servira à dessiner l’avenir du secteur de la CCLMHD tant en terme d’évolution de la population que de services à cette dernière.

Monsieur SAILLARD en termine avec sa présentation, soulignant être très attaché à ce territoire et y croire. Il estime qu’il a des atouts et qu’il faut encore faire des efforts pour conserver la diversité des activités mais il s’inquiète des informations qu’il reçoit concernant la situation frontalière pour le mois de septembre prochain. Il met en lumière qu’il y a peu d’entreprises locales sur le secteur et qu’il est donc louable de tout faire pour les maintenir, les développer et aider de nouvelles à s’installer.

Il en conclut arguant qu’être Président de la CCLMHD n’est pas pour lui un projet de vie en soit mais que tous peuvent compter sur lui pour donner vie à des projets avec énergie et passion.

Il remercie l’assemblée pour son écoute.

Madame BULLE LESCOFFIT reprend la parole. Mr SAILLARD ayant légèrement dépassé le temps qui lui était imparti, elle propose de redonner la parole à Monsieur MOREL afin de garantir l’équité entre les deux candidats.

Monsieur MOREL accepte et indique regretter que la maison de santé des Hôpitaux Neufs n’ait pas vu le jour malgré un nombre de professionnels de santé acquis conséquent, une aide de l’ARS et un budget dédié. Pour rappel, la Communauté de Communes disposait de 4 100 000 € en 2014 pour une dette de 2 800 000 €, sans parler d’assainissement. En effet, 24 millions d’euros avaient été investis à ce niveau entre 2000 et 2014 et il y avait 6 millions de dettes qui étaient prises en charge par l’Etat. Il trouve dommage que la collectivité ait pris 4 ans de retard sur ce projet de maison de santé ce qui a forcément eu un impact négatif sur la création d’emploi, l’économie et le service à la population.

Il revient sur l’article de presse où il était fait mention qu’il ne se présenterait pas à la présidence de la Communauté de Communes. Il précise que le journaliste lui avait posé la question de savoir s’il avait une ambition personnelle pour la Communauté de Communes. Ce à quoi il a répondu par la négative.

Madame BULE LESCOFFIT le remercie pour cette deuxième intervention et indique que Monsieur SAILLARD, s’il est élu prendra la suite de l’ordre du jour afin de faire procéder aux élections des vice-présidents et membres du Bureau et que Monsieur MOREL, s’il est élu, sursoira à la séance afin de désigner ces derniers. Ce à quoi Monsieur MOREL, répond qu’il trouve plus judicieux que chaque secteur choisisse ses vice-présidents tels que Les Fourgs, Chapelle des Bois et les Lacs. Monsieur SAILLARD souhaite préciser qu’il a choisi de présenter une équipe. Il a fait le choix de coopter les membres du bureau sortants et réélus lors des dernières élections municipales. Ensuite, il a sollicité des collègues pour prétendre aux sièges restants.

Monsieur MOREL requiert de connaître les noms des personnes choisies. Monsieur SAILLARD s’exécute et dévoile la liste suivante :

* Assainissement / Eau : M. Claude Lietta (sortant)
* Tourisme : M. Sébastien Populaire (sortant)
* Culture : Mme Brigitte Prêtre (sortant)
* Economie : M. Didier MiNniti (nouvellement élu)
* Finances : M. Denis Poix-Daude (sortant)
* Ecoles : M. Dominique Bonnet (sortant)
* Déchets : M. Claude Gindre ((sortant)
* Nordique : M. Gaël Marandin (nouvellement élu)
* Bâtiment, Patrimoine,

Transition énergétique : M. Jean-Marie Pourcelot (nouvellement élu)

* Santé / SCOT : M. Ludovic Miroudot (nouvellement élu)
* Membre : M. Didier Hernandez
* Membre : M. Daniel Perrin,
* Membre : M. Roger Belot,
* Membre : M. Claude Jacquimin-Verguet
* Membre : M. Xavier Boireau
* Membre : Mme Elisabeth Greusard
* Membre : Mme Patricia Fagiani
* Membre : M. Jean-Luc Barnoux

Il ajoute être également attaché à la représentation géographique cependant, il s’est parfois heurté au manque de disponibilité de certains.

Monsieur Morel expose ne pas avoir constitué de liste.

A la question concernant la constitution du Bureau, Monsieur SAILLARD expose que la loi du 27 décembre 2019 prévoit qu’une conférence des Maires soit créée. Aussi, tous les trois mois, l’ensemble des Maires de la CC seront réunis. C’est la raison pour laquelle, il restera sur sa proposition première.

Monsieur MOREL s’enquiert de savoir s’il est normal que la municipalité de Jougne (2 000 habitants soit 1/7ème de la CC) ne soit pas représentée au Bureau de la CC. Monsieur SAILLARD lui oppose qu’elle l’est par M. Denis POIX D’AUDE. Monsieur SAILLARD lui rappelle qu’antérieurement il avait élu au Bureau bien qu’étant minoritaire dans sa Commune. Il s’agit ici de la même situation. Monsieur MOREL appelle donc les élus de Jougne à se présenter à l’élection.

Suite à la question de Madame BULLE LESCOFFIT, Monsieur MOREL indique qu’il reconduit la représentation géographique qu’il appliquerait aux vice-présidents pour l’élection des membres du Bureau et faisant au besoin une jonction entre deux petites Communes pour choisir un élu commun afin que tout le monde soit représenté.

Madame BULLE LESCOFFIT clôt les débats et tient à remercier les membres des services de la CCLMHD présents pour leur aide en cette séance : M. Gilles PETITE, Mme Roselyne SAILLARD, M. Anthony MESSIKA et M. Sébastien DONZELOT.

Dès que l’élection sera acquise, le nouveau Président prendra la présidence de la séance et pourra procéder à l’élection des Vice-Présidents et des membres du bureau.

Les présentations terminées, le Conseil Communautaire désigne deux assesseurs : M MAIROT Jérôme et Mme WALTZER Aurélie.

Chaque Conseiller Communautaire, à l’appel de son nom, a déposé lui-même son bulletin dans l’urne prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

**Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ……………………………………………………… 49

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)…………….. 1

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)……………….. 0

e. Nombre de suffrages exprimés……………………………………………………………………… 48

f. Majorité absolue……………………………………………………………………………………….. 25

|  |  |
| --- | --- |
| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |
| En chiffres | En toutes lettres |  |
|  |  |  |  |
| Michel MOREL  | 16 | Seize |  |
| Jean Marie SAILLARD  | 32 | Trente deux |  |

M Jean Marie SAILLARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé Président et a été immédiatement installé. Mr SAILLARD a déclaré accepter d’exercer cette fonction.

Madame BULLE LESCOFFIT félicite ce dernier et remercie Monsieur MOREL pour sa participation. Celui-ci intervient exposant ne pas avoir candidaté pour être forcément élu mais surtout pour alerter sur le manque criant de services à la population sur le territoire de la CCLMHD. S’adressant à Monsieur SAILLARD, il lui reproche le manque de démocratie par rapport à la constitution du Bureau. De plus, il souhaite que dorénavant le budget soit plus clair avec une section tourisme bien lisible et non incluse dans le budget général. Il demande à Monsieur POPULAIRE à combien s’élève le déficit du budget tourisme. Celui-ci lui répond qu’il n’existe plus de budget tourisme à proprement parlé et qu’il fait partie intégrante du budget général qu’il s’élève à environ 3 millions d’euros et que le déficit est estimé à 1 million d’euros. Monsieur Morel exprime son désaccord.

Monsieur SAILLARD intervient par rapport à l’abondement de la CCLMHD au SMMO (Syndicat Mixte du Mont d’Or), qui, il le sait, ne fait pas l’unanimité. Le montant de l’aide s’élève à 512 000 €. Il rappelle que la première proposition du Département était que la CCLMHD intervienne à hauteur de 50 % du déficit. S’il n’avait pas négocié avec le Président du Conseil Départemental pour obtenir un plafond de participation, les choses en seraient restées là. Or il faut savoir que le déficit du SMMO pour la saison 2019/2020 s’élevait à 2.5 millions d’euros, soit 1 250 000 € qui auraient dû être assumés par la CC.

Monsieur MOREL rappelle s’être également élevé contre ce procédé des 50 % mais aussi contre des projets ubuesques du tour du lac.

Monsieur SAILLARD remercie l’assemblée de sa confiance et l’assure vouloir être le Président de tous les élus présents ce soir et de toutes les communes.

Il remercie Madame BULLE LESCOFFIT de son intervention en tant que doyenne, ainsi que tous les personnels de la Communauté de Communes.

# III - DEFINITION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DE MEMBRES DU BUREAU

Mr Jean Marie SAILLARD, élu Président, rappelle que les Vice-Présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président.

Il indique qu’en vertu de l’article L.5211-10 du CGCT, le nombre des Vice-Présidents est librement déterminé par l’organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l’entier supérieur, de l’effectif total de l’organe délibérant ni excéder quinze Vice-Présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de Vice-Présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur à 20% de l’effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

Le Président a rappelé qu’en application des délibérations antérieures, la communauté disposait de 8 vice-présidents.

**Le conseil communautaire après avoir entendu ces explications décide à l’unanimité :**

 **De fixer le nombre de Vice-présidents à 10**

 **De fixer le nombre des autres membres du bureau à 9**

**IV - ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU**

**4-1 Election des Vice-Présidents**

Monsieur Jean-Marie SAILLARD, Président, invite l’assemblée à procéder à l’élection du 1er Vice-Président de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs.

Le Président rappelle que conformément à l’article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l’élection a lieu au scrutin secret, à la majorité absolue pour les deux premiers tours et à la majorité relative pour le troisième tour.

**Election du 1° Vice-Président**

Monsieur Jean-Marie SAILLARD propose la candidature à ce poste de Monsieur Claude LIETTA, Maire et délégué de la commune de Malbuisson. Il demande à l’assemblée s’il y a d’autres candidats.

Aucun autre candidat ne s’étant déclaré, le Président invite Mr LIETTA à se présenter.

Monsieur Claude LIETTA intervient : Maire de Malbuisson, il commence son deuxième mandat de Maire après un mandat de premier adjoint et deux mandats de conseiller. Il se présente à la commission assainissement car il attache beaucoup d’importance à l’impact des débordements du lac sur les Communes alentours, aux problématiques climatiques ainsi qu’à la gestion de la ressource en eau. Le travail sera conséquent et il sait pouvoir compter sur l’aide des services si nécessaire. Il rappelle avoir voté pour repousser la prise de compétence « Eau » afin de se laisser du temps et de lisser les différences de tarifs entre les communes de la CC. Prenant l’exemple de Malbuisson, il expose que le tarif de l’eau est fixé à 0.90 €/m3 (1.20€ si on inclut la part variable) car la commune bénéficie de l’eau de source. D’autres communes la paye plus de 3 €/m3 car elles ne sont pas en régie. Il est donc nécessaire de prendre le temps de tout harmoniser de façon judicieuse.

Au niveau de l’assainissement, il souhaite engager rapidement les travaux commandés par l’ancienne équipe.

Le Président remercie Mr LIETTA de son intervention. Il propose de passer à l’élection et invite chaque délégué à voter à l’appel de son nom.

A l’issue du dépouillement, le Président communique les résultats du scrutin :

***Résultats du premier tour de scrutin***

a. Nombre de conseillers présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote ……………………….. 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ……………………………………………………….49

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)……………. 8

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)………………. 1

e. Nombre de suffrages exprimés……………………………………………………………………... 40

f. Majorité absolue……………………………………………………………………………………….. 21

|  |  |
| --- | --- |
| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |
| En chiffres | En toutes lettres |
|  |  |  |
| Claude LIETTA  | 38 | Trente huit |
| Michel MOREL  | 2 | Deux |

M Claude LIETTA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé. Mr LIETTA a déclaré accepter d’exercer cette fonction.

**Élection du deuxième vice-président**

Monsieur Jean-Marie SAILLARD, Président, invite l’assemblée à procéder à l’élection du 2eme Vice-Président de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs.

Il propose la candidature à ce poste de Monsieur POPULAIRE Sébastien, Maire du Touillon et Loutelet. Il demande à l’assemblée s’il y a d’autres candidats.

Aucun autre candidat ne s’étant déclaré il lui laisse la parole pour se présenter.

Monsieur POPULAIRE se présente comme étant élu local depuis 12 ans. Il entame son deuxième mandat de Maire au Touillon et Loutelet après un premier mandat en tant qu’adjoint en 2008. Il souhaite rester dans la continuité des fondations mises en place pendant les 3 années précédentes avec la mise en place d’un contrat de territoire touristique en partenariat avec l’Etat, la Région, le Département, le Grand Pontarlier et d’un Office du Tourisme de destination qu’il préside. Il estime qu’il faut assurer le développent d’un tourisme 4 saisons axé sur la nature de façon durable, le tout pour garantir une activité touristique dynamique et pérenne. Il ajoute vouloir que ce tourisme soit aussi tourné vers les habitants du territoire. Il souhaite pouvoir travailler avec toutes les personnes volontaires et qui se veulent constructives. Il souhaite apprendre à connaître les nouveaux élus et se propose de se rendre sur chacune des communes dès qu’il en aura la possibilité ; il souhaite pouvoir présenter le fonctionnement du tourisme sur le territoire, quels en sont les acteurs (offices de tourisme, syndicats mixtes, etc.), ainsi que le contenu du contrat de station. Il précise enfin avoir 44 ans, marié avec deux enfants, disposer d’une thèse en mathématique et en environnement et professionnellement travaillant sur des traitements graves de maladie de la peau.

Le Président remercie Mr POPULAIRE pour intervention. Il propose de passer à l’élection et invite chaque délégué à voter à l’appel de son nom.

A l’issue du dépouillement, le Président communique les résultats du scrutin :

***Résultats du premier tour de scrutin***

a. Nombre de conseillers présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote ……………………….. 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ……………………………………………………….49

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)……………. 9

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)………………. 2

e. Nombre de suffrages exprimés……………………………………………………………………… 38

f. Majorité absolue……………………………………………………………………………………….. 20

|  |  |
| --- | --- |
| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |
| En chiffres | En toutes lettres |
|  |  |  |
| Sébastien POPULAIRE  | 35 | Trente cinq |
| Michel MOREL  | 2 | Deux |
| Denis POIX DAUDE  | 1 | Un |

M Sébastien POPULAIRE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé. Mr POPULAIRE a déclaré accepter d’exercer cette fonction..

**Élection du troisième vice-président**

Monsieur Jean-Marie SAILLARD, Président, invite l’assemblée à procéder à l’élection du 3eme Vice-Président de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs.

Il propose la candidature à ce poste de Madame PRETRE Brigitte, Maire de Saint - Antoine. Il demande à l’assemblée s’il y a d’autres candidats.

Mme Géraldine TISSOT TRULLARD, élue de Jougne se déclare également candidate.

Madame PRETRE prend la parole. Elle indique être Maire de Saint-Antoine, attaquer son troisième mandat et être vice-présidente à la culture et communication depuis trois ans. Il y a eu beaucoup de travail effectué sur le chantier de l’école de musique Art et Muz’. En ce qui concerne la culture, plusieurs tentatives ont eu lieu pour mettre en place une saison culturelle en utilisant la salle des Vallières de Labergement Sainte Marie. Au final, il a été décidé de travailler avec l’Association Sarbacane. Les dernières représentations qui ont eu lieu ont rencontré un franc succès ce qui encourage la poursuite de partenariat. Ils travaillent d’ailleurs ensemble depuis le mois de juin sur un programme nommé Transhumance (spectacle itinérant) sur les communes du tour du lac qui sera assujetti au résultat des élections de cette soirée. Au-delà de ça, elle indique s’occuper du Pôle Associatif. Si elle se présente ce soir c’est pour finaliser les dossiers en cours.

Madame TISSOT TRULLARD se présente au poste de vice-présidente. Elle précise être mariée, avoir deux enfants et être nouvellement élue 1ère adjointe à la Mairie de Jougne. Elle est très impliquée dans milieu associatif : elle préside une association qui met en réseau les femmes dirigeantes et a une activité professionnelle de coach de politique. Elle brigue ce poste afin d’être un soutien aux associations car elle estime que ce sont elles qui font bouger le territoire. Elle considère que le Pôle Associatif est un élément important qu’il faut continuer à soutenir.

Le Président invite chaque délégué à voter à l’appel de son nom.

A l’issue du dépouillement, le Président communique les résultats du scrutin :

***Résultats du premier tour de scrutin***

a. Nombre de conseillers présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote ……………………….. 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées)…………………………………………………..…….49

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)……………. 1

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)………………. 0

e. Nombre de suffrages exprimés……………………………………………………………………… 48

f. Majorité absolue ………………………………………………………………………………..…….. 25

|  |  |
| --- | --- |
| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |
| En chiffres | En toutes lettres |
|  |  |  |
| Brigitte PRETRE  | 27 | Vingt sept |
| Géraldine TISSOT TRULLARD  | 20 | Vingt |
| Claude JACQUEMIN VERGUET  | 1 | Un |

Mme Brigitte PRETRE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée troisième Vice-Présidente et immédiatement installée. Mme PRETRE a déclaré accepter d’exercer cette fonction.

**Élection du quatrième vice-président**

Monsieur Jean-Marie SAILLARD, Président, invite l’assemblée à procéder à l’élection du 4eme Vice-Président de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs.

Il propose la candidature à ce poste de Monsieur MINNITI Didier Maire de Brey et Maison du Bois. Il demande à l’assemblée s’il y a d’autres candidats.

Monsieur GALLIOT Jean-Baptiste, élu à la Commune de Jougne se déclare également candidat.

Monsieur MINNITI prend la parole. Il indique avoir 54 ans, marié, trois enfants. Il entame son 3ème mandat sur la commune de Brey et Maison du Bois. La commission « Economie » est pour lui très importante et engage beaucoup de travail. Il juge impératif que tous les secteurs y soient représentés. Il liste les dossiers en cours, avec celui d’une zone d’activités sur la communes des Longevilles, la zone d’activités de Labergement et enfin la finalisation de la vente des parcelles de la zone du Brey qui est pratiquement remplie. Cette commission s’occupe aussi d’octroyer des aides aux entreprises dans un plafond de 5 000 €. Cette aide conditionne celle de la Région. Quelques dossiers ont d’ores et déjà été retenus dans les domaines de l’hébergement touristique, d’aide à la création d’entreprises, d’extensions de bâtiments. Il faut noter le lien de cette commission avec l’Agence Economique Régionale, organisme important dans l’aide à la promotion et à l’économie en Bourgogne Franche-Comté. Il expose ensuite les projets d’agrandissement des deux grandes surfaces des communes de Jougne et des Hôpitaux Neufs. De plus, cette commission s’occupe également de dossiers agricoles, domaine qu’il connait bien et qui lui tient à cœur. Il souhaite s’investir et pérenniser les actions menées depuis trois ans.

Monsieur GALLIOT se porte également candidat. Il se présente, précisant avoir 33 ans, être marié avec un enfant. Il est adjoint au Maire de Jougne depuis un mois. De formation, il est ingénieur en agriculture, environnement et agroalimentaire. Antérieurement agriculteur sur Jougne, il travaille depuis 6 ans dans la nutrition animale. Il s’intéresse à la présidence de cette commission du fait des dossiers d’agrandissement des deux grandes surfaces relativement complexes. Il souhaite également apporter ses compétences dans le secteur de l’agriculture.

Le Président invite chaque délégué à voter à l’appel de son nom.

A l’issue du dépouillement, le Président communique les résultats du scrutin :

***Résultats du premier tour de scrutin***

a. Nombre de conseillers présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote……………………….. 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ………………………………………………………49

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)…………… 2

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)……………… 0

e. Nombre de suffrages exprimés…………………………………………………………………….. 47

f. Majorité absolue……………………………………………………………………………………… 24

|  |  |
| --- | --- |
| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |
| En chiffres | En toutes lettres |
|  |  |  |
| Didier MINNITI  | 31 | Trente et un |
| Jean Baptiste GALLIOT  | 16 | Seize |
|  |  |  |

M Didier MINNITI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé quatrième Vice-Président et immédiatement installé. Mr MINNITI a déclaré accepter d’exercer cette fonction.

**Élection du cinquième vice-président**

Monsieur Jean-Marie SAILLARD, Président, invite l’assemblée à procéder à l’élection du 5eme Vice-Président de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs.

Il propose la candidature à ce poste de Monsieur BONNET Dominique, Maire de Chaux-Neuve. Il demande à l’assemblée s’il y a d’autres candidats.

Aucun autre candidat ne s’étant déclaré il lui laisse la parole pour se présenter.

Monsieur BONNET, se présente. Maire de Chaux-Neuve, 57 ans marié et 5 enfants, découpeur-trieur à la Scierie Renaud des Pontets. Il est élu depuis 2001 en tant qu’adjoint et Maire depuis 2010. Il a toujours eu à cœur de porter les écoles depuis le début et de gérer tout ce qui relève du scolaire car pour lui les enfants sont le futur. Il privilégie également de travailler avec les ATSEM. Il estime important de travailler en amont en commission avant de proposer les dossiers au Conseil Communautaire.

Le Président invite chaque délégué à voter à l’appel de son nom.

A l’issue du dépouillement, le Président communique les résultats du scrutin :

***Résultats du premier tour de scrutin***

a. Nombre de conseillers présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote………………………… 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ………………………………………………………..49

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)…………….15

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)………………. 0

e. Nombre de suffrages exprimés…………………………………………………………………….. 34

f. Majorité absolue………………………………………………………………………………………. 18

|  |  |
| --- | --- |
| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS(dans l’ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |
| En chiffres | En toutes lettres |
|  |  |  |
| Dominique BONNET  | 29 | Vingt neuf |
| Elisabeth GREUSARD  | 1 | Un |
| Didier HERNANDEZ  | 2 | Deux |
| Michel MOREL  | 1 | Un |
| Daniel PERRIN  | 1 | Un |

M Dominique BONNET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé cinquième Vice-Président et immédiatement installé. Mr BONNET a déclaré accepter d’exercer cette fonction.

**Élection du sixième vice-président**

Monsieur Jean-Marie SAILLARD, Président, invite l’assemblée à procéder à l’élection du 6eme Vice-Président de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs.

Il propose la candidature à ce poste de Monsieur GINDRE Claude Maire des Pontets. Il demande à l’assemblée s’il y a d’autres candidats.

Aucun autre candidat ne s’étant déclaré, il lui laisse la parole pour se présenter.

Monsieur GINDRE prend la parole. Il est Maire des Pontets, agriculteur de profession, entame son deuxième mandat de maire et occupe la présidence de la Commission « Déchets / Environnement » depuis 2017. Dans cet intervalle, il a été procédé à l’harmonisation des deux anciennes Communautés de Communes qui travaillaient efficacement mais de façon diamétralement opposée au niveau de la gestion des déchets. En effet, l’ex CC Mont d’Or avait opté pour la Redevance Incitative avec une collecte par prestation de service dans l’objectif d’optimiser les volumes. Sur les Hauts du Doubs, une Redevance simple avec « régie matériel » a été mise en place depuis 2002 dans l’optique d’optimiser la collecte sans forcément juguler les volumes. Aujourd’hui, on s’aperçoit que ces derniers sont plus importants sur le secteur précité que sur celui du Mont d’Or ce qui justifie le choix de la RI. Une étude d’optimisation est actuellement en cours bien que freinée par la crise de la Covid. D’autre part, des actions d’harmonisation ont été faites au niveau de la gestion des cartons ainsi que de la valorisation des déchets. Son souhait pour ce nouveau mandat est de continuer le travail initié.

Le Président invite chaque délégué à voter à l’appel de son nom.

A l’issue du dépouillement, le Président communique les résultats du scrutin :

***Résultats du premier tour de scrutin***

a. Nombre de conseillers présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote………………………… 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ………………………………………………………..49

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)……………..11

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)……………….. 0

e. Nombre de suffrages exprimés……………………………………………………………………….38

f. Majorité absolue ………………………………………………………………………………………..20

|  |  |
| --- | --- |
| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |
| En chiffres | En toutes lettres |
|  |  |  |
| Claude GINDRE  | 34 | Trente quatre |
| Didier HERNANDEZ  | 1 | Un |
| Michel MOREL  | 2 | Deux |
| Louis POIX  | 1 | Un |

M Claude GINDRE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé. Mr GINDRE a déclaré accepter d’exercer cette fonction.

**Élection du septième vice-président**

Monsieur Jean-Marie SAILLARD, Président, invite l’assemblée à procéder à l’élection du 7eme Vice-Président de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs.

Il propose la candidature à ce poste de Monsieur MARANDIN Gaël, Maire de Métabief. Il demande à l’assemblée s’il y a d’autres candidats.

Monsieur PENZES Eric, Maire de Rochejean se déclare également candidat.

Monsieur MARANDIN se présente. Il est Maire de Métabief, fraichement élu. 43 ans, 3 enfants, amateur de sports (ski, randonnée, etc.). Il postule à ce poste afin d’apporter un regard neuf sans être destructif par rapport à ce qui a été fait auparavant sous le mandat de M. Florent PAQUETTE, qu’il salue au passage pour son travail et son implication. Il rappelle qu’il s’agit aujourd’hui de prendre le virage climatique, enjeu important qui déterminera l’avenir du tourisme sur le territoire de la CC. Il expose vouloir travailler en étroite collaboration avec M. POPULAIRE afin d’avoir de la cohésion et une stratégie, élément essentiel d’une vision à long terme. Il envisage de développer la randonnée qui, au vu des retours, est à son sens l’activité où les gens sont les plus demandeurs. Il en veut pour preuve le fait que le parking de la place Xavier Authier était plein d’environ 400 véhicules lors du premier weekend d’après confinement et celui du Mont d’Or de 80 voitures. Le VTT est bien sûr bien établi sur le secteur avec comme pôle la station de Métabief. Il estime que cette dernière doit aujourd’hui servir de vitrine pour développer encore plus cette activité. Il souhaite qu’elle devienne une marque déposée qui permette de tirer vers le haut l’ensemble de l’offre touristique du secteur. Il souligne que le VTT électrique monte en puissance, le projet Jurassic Tour en est un bel exemple. Pour information, il y a eu à l’heure actuelle plus de 20 000 passages sur le télésiège du Morond dont 2 500 pour le weekend dernier, record depuis le début des activités estivales sur ce site. Il aborde le sujet du nordique qui pour lui a encore quelques belles années devant lui et dont les activités peuvent encore se développer considérablement. De par son expérience de 23 ans en tant que sous-officier au centre de secours du Mont d’Or, il souligne être capable de travailler en collectif et espère être le meilleur ambassadeur pour le tourisme.

Monsieur PENZES présente sa candidature à cette commission. Il est Maire de Rochejean et lors d’un précédent mandat, adjoint à la Mairie de Métabief. Il exerce la profession de Directeur de Banque au Crédit Agricole de Franche-Comté depuis 2012 à Mouthe et vient d’être promu à Levier. Il est originaire de Basse Normandie et est arrivé en Franche-Comté en 2002 et est en fervent amoureux du territoire du Haut-Doubs ce qui lui donne une lecture intérieure et extérieure du tourisme. Avoir la responsabilité du ski nordique de secteur c’est avant tout perpétuer les valeurs des femmes et des hommes qui skient sur ce territoire et qui s’engagent en tant que bénévoles et/ou professionnels. Le nordique et le sport servent à développer le tourisme et par conséquence, l’économie du secteur. Il aimerait aussi apporter une réponse aux jeunes du territoire. Pour lui, le sport c’est l’école de la vie et donc pouvoir faire sport/études constitue une chance. Il souligne qu’il va bien sûr falloir compter avec le changement climatique qui commence à bouleverser l’organisation des traditionnelles compétitions. Par ailleurs, dans le cadre de sa profession il a créé la Team Massif Jurassien et s’occupe de jeunes skieurs qui sortent du comité régional afin de leur donner les moyens de s’accomplir et d’être le vivier de l’équipe de France. Cette action a déjà été couronnée de succès. Il ajoute avoir soutenu la Trans’organisation et obtenu un partenariat important avec sa banque malgré deux annulations de manifestation. Il soutient d’autres prestataires (associations, restaurateurs, etc.). De plus, en tant qu’adjoint à la Mairie de Métabief, il a pu accompagner d’autres manifestations sportives (VTT) en lien avec l’office de tourisme. Le nordique représente également une activité phare du tourisme et doit servir de vitrine. Il en veut pour preuve l’accroissement de la pratique de la raquette et l’attractivité de sites comme Chapelle des Bois. Il expose vouloir travailler en pleine collaboration avec le Président de la Communauté de Communes et œuvrer au mieux pour celle-ci.

Le Président invite chaque délégué à voter à l’appel de son nom.

A l’issue du dépouillement, le Président communique les résultats du scrutin :

***Résultats du premier tour de scrutin***

a. Nombre de conseillers présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote ……………………….. 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ……………………………………………………….49

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)……………. 3

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)………………. 0

e. Nombre de suffrages exprimés………………………………………………………………… … 46

f. Majorité absolue…………………………………………………………………………………… .. 24

|  |  |
| --- | --- |
| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |
| En chiffres | En toutes lettres |
|  |  |  |
| Gaël MARRANDIN  | 22 | Vingt deux |
| Eric PENZES  | 19 | Dix neuf |
| Didier HERNANDEZ  | 4 | Quatre |
| Michel MOREL  | 1 | Un |

***Aucun candidat n’ayant obtenu la majorité absolue, un second tour est organisé.***

***Résultats du deuxième tour de scrutin***

a. Nombre de conseillers présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote………………………… 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ………………………………………………………..49

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)…………….. 2

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)……………….. 0

e. Nombre de suffrages exprimés……………………………………………………………………….47

f. Majorité absolue……………………………………………………………………………………….. 24

|  |  |
| --- | --- |
| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |
| En chiffres | En toutes lettres |
|  |  |  |
| Gaël MARANDIN  | 21 | Vingt et un |
| Eric PENZES …………………………………………………. | 22 | Vingt deux |
| Didier HERNANDEZ  | 4 | Quatre |

***Aucun candidat n’ayant obtenu la majorité absolue, un troisième tour est organisé.***

***Résultats du troisième tour de scrutin***

a. Nombre de conseillers présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote………………………… 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ………………………………………………………..49

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)…………….. 1

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)……………….. 0

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c]………………………………………………………………..48

|  |  |
| --- | --- |
| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |
| En chiffres | En toutes lettres |
|  |  |  |
| Gaël MARANDIN  | 22 | Vingt deux |
| Eric PENZES  | 26 | Vingt six |

M Eric PENZES ayant obtenu le plus de voix au troisième tour a été proclamé septième Vice-Président et immédiatement installé. Mr PENZES a déclaré accepter d’exercer cette fonction.

**Élection du huitième vice-président**

Monsieur Jean-Marie SAILLARD, Président, invite l’assemblée à procéder à l’élection du 8eme Vice-Président de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs.

Il propose la candidature à ce poste de Monsieur POIX D’AUDE Denis, élu à la Commune de Jougne. Il demande à l’assemblée s’il y a d’autres candidats.

Monsieur POIX D’AUDE prend la parole. Il se présente, 59 ans, professeur d’éducation, deux enfants, conseiller municipal de Jougne et Maire sortant.

Il expose les trois thématiques que comporte cette commission. Il souligne vouloir gérer au mieux et en équipe les budgets de la CCLMHD. Il précise avoir à cœur les relations humaines et les échanges entre les différents personnels. Il s’intéressera à l’organisation du personnel de la Communauté de Communes en opérant avec eux des échanges constructifs pour travailler dans les meilleures perspectives.

Aucun autre candidat ne s’étant déclaré, le Président invite chaque délégué à voter à l’appel de son nom.

A l’issue du dépouillement, le Président communique les résultats du scrutin :

***Résultats du premier tour de scrutin***

a. Nombre de conseillers présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote…………………………………….. 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ……………………………………………………………………49

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)………………………… 5

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)…………………………… 1

e. Nombre de suffrages exprimés……………………………………………………………………………………43

f. Majorité absolue …………………………………………………………………………………………………….22

|  |  |
| --- | --- |
| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |
| En chiffres | En toutes lettres |
|  |  |  |
| Denis POIX DAUDE  | 30 | Trente |
| Elisabeth GREUSARD  | 1 | Un |
| Gaël MARANDIN  | 1 | Un |
| Michel MOREL  | 6 | Six |
| Eric PENZES  | 1 | Un |
| Lois POIX  | 1 | Un |
| Michel SEGUIN  | 2 | Deux |
| Geraldine TISSOT TRULLARD  | 1 | Un |

M Denis POIX DAUDE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé huitième Vice-Président et immédiatement installé. Mr POIX D’AUDE a déclaré accepter d’exercer cette fonction.

**Élection du neuvième vice-président**

Monsieur Jean-Marie SAILLARD, Président, invite l’assemblée à procéder à l’élection du 9eme Vice-Président de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs.

Il propose la candidature à ce poste de Jean-Marie POURCELOT Maire de Remoray Boujeons. Il demande à l’assemblée s’il y a d’autres candidats.

Aucun autre candidat ne s’étant déclaré, il lui laisse la parole pour se présenter.

Monsieur POURCELOT, se présente. Il est Maire de Remoray Boujeons. Agé de 62 ans, retraité, il travaillait antérieurement dans la rénovation de bâtiments. Il expose que cette commission comporte trois volets. Le premier est l’entretien des bâtiments, il proposera de faire un inventaire préalable et de mettre ensuite en place un programme de rénovation. En ce qui concerne la transition énergétique, il proposera d’étudier l’opportunité d’implanter ou non des panneaux photovoltaïques. Il expose avoir eu la chance de voir cette transition s’opérer sur sa commune avec l’installation de 3 chaudières à bois déchiqueté provenant de leur propre forêt et la future mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit de l’église du village.

Le Président invite chaque délégué à voter à l’appel de son nom.

A l’issue du dépouillement, le Président communique les résultats du scrutin :

**Élection du neuvième vice-président**

***Résultats du premier tour de scrutin***

a. Nombre de conseillers présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 49

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 6

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0

e. Nombre de suffrages exprimés 43

f. Majorité absolue 22

|  |  |
| --- | --- |
| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |
| En chiffres | En toutes lettres |
|  |  |  |
| Jean Marie POURCELOT  | 38 | Trente huit |
| Michel FAIVRE  | 1 | Un |
| Sylvain PELLEGRINI  | 1 | Un |
| Michel PEPE  | 1 | Deux |
| Michel MOREL  | 2 | Deux |

M Jean Marie POURCELOT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé neuvième Vice-Président et immédiatement installé. Mr POURCELOT a déclaré accepter d’exercer cette fonction.

**Élection du dixième vice-président**

Monsieur Jean-Marie SAILLARD, Président, invite l’assemblée à procéder à l’élection du 10eme Vice-Président de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs.

Il propose la candidature à ce poste de Monsieur MIROUDOT Ludovic Maire de Labergement Sainte Marie. Il demande à l’assemblée s’il y a d’autres candidats.

Monsieur BOUVERET Jean-Yves, Maire de Reculfoz, se déclare candidat.

Monsieur MIROUDOT prend la parole. Il se présente : Maire de Labergement Sainte Marie, il connait bien ce territoire pour y avoir exercé une activité de restauration durant une quinzaine d’années. Il aborde le sujet du SCOT, exposant qu’il s’agit d’un document de prévision des actions à mener sur 10 ans notamment au niveau de la santé. Il s’agit d’un dossier important, à long terme, demandant un fort travail pour élaborer puis aboutir à un projet de territoire. Il s’agira de travailler en toute équité pour tous les secteurs de la Communauté de Communes en terme de développement, de reconnaissance et de dynamisme. La réflexion se devra d’être collective et s’inscrire dans une dynamique de développement durable, avec des objectifs de richesse, d’efficacité économique et une interaction avec le respect de la biodiversité. Ceci afin de conserver l’attrait de la région et ses atouts.

Monsieur BOUVERET présente sa candidature à cette commission. Il indique être âgé de 62 ans et être Maire de Reculfoz, récemment élu. Il a exercé d’autres mandats depuis 1983 dans diverses communes. Il expose s’intéresser à cette commission pour des raisons, tout d’abord, professionnellement. Il informe être ingénieur territorial et a exercé pendant 20 ans dans l’urbanisme opérationnel et de planification, secteur qu’il connaît bien. Actuellement, il est responsable de l’exploitation des routes au Département du Haut Rhin et sera en retraite très prochainement. De plus, il juge opportun que la CCLMHD prenne la compétence urbanisme qu’elle ne détient pas pour l’instant au vu des volontés de développement économique et touristique exprimées et de préservation de ses richesses (agriculture, environnement, etc.). Dans l’optique du SCOT, il estime important que la CCMMHD ait une vision commune des prévisions qui se dessineront sur les 6 ans à venir.

Le Président invite chaque délégué à voter à l’appel de son nom.

A l’issue du dépouillement, le Président communique les résultats du scrutin :

**Élection du dixième vice-président**

***Résultats du premier tour de scrutin***

a. Nombre de conseillers présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote ………………………. 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ………………………………………………………49

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)…………… 2

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)……………… 0

e. Nombre de suffrages exprimés………………………………………………………………………47

f. Majorité absolue………………………………………………………………………………………..24

|  |  |
| --- | --- |
| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |
| En chiffres | En toutes lettres |
|  |  |  |
| Jean Yves BOUVERET  | 25 | Vingt cinq |
| Ludovic MIROUDOT  | 20 | Vingt |
| Michel FAIVRE  | 1 | Un |
| Michel SEGUIN  | 1 | Un |

M Jean Yves BOUVERET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé dixième Vice-Président et immédiatement installé. Mr BOUVERET a déclaré accepter d’exercer cette fonction.

**4-2 Election des Membres du Bureau non vice-président**

Monsieur Jean-Marie SAILLARD, Président, indique qu’en vertu de l’article L.5211-10 du CGCT, le nombre des membres du bureau non vice-présidents est librement déterminé par l’organe délibérant.

Il rappelle que le conseil communautaire a fixé à 9 le nombre de ces membres.

Le Président rappelle ensuite que conformément à l’article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l’élection a lieu au scrutin secret, à la majorité absolue pour les deux premiers tours et à la majorité relative pour le troisième tour.

**Élection du premier membre du bureau non vice-président**

Le Président invite l’assemblée à procéder à l’élection du 1er membre du bureau non Vice-Président de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs.

Il propose la candidature à ce poste de Monsieur Didier HERNANDEZ, Maire des Grangettes. Il demande à l’assemblée s’il y a d’autres candidats.

Aucun autre candidat ne s’étant déclaré il lui laisse la parole pour se présenter.

Monsieur HERNANDEZ prend la parole et se présente comme étant Maire des Grangettes pour la quatrième fois. Il expose avoir toujours travaillé dans l’intérêt général tant au niveau de sa commune que celui de la Communauté de Communes. Il continuera dans cette voie.

Monsieur SEGUIN quitte la séance à 23 h 17.

Le Président invite chaque délégué à voter à l’appel de son nom.

A l’issue du dépouillement, le Président communique les résultats

***Résultats du premier tour de scrutin***

a. Nombre de conseillers présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote ……………………….. 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ……………………………………………………….49

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)……………. 3

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)………………. 0

e. Nombre de suffrages exprimés………………………………………………………………………46

f. Majorité absolue………………………………………………………………………………………..24

|  |  |
| --- | --- |
| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |
| En chiffres | En toutes lettres |
|  |  |  |
| Didier HERNANDEZ  | 43 | Quarante trois |
| Franck COQUIARD  | 1 | Un |
| Jérôme MAIROT  | 1 | Un |
| Michel MOREL  | 1 | Un |

M Didier HERNANDEZ ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamé premier membre du bureau non Vice-Président et immédiatement installé. Mr HERNANDEZ a déclaré accepter d’exercer cette fonction.

**Élection du deuxième membre de bureau non vice-président**

Le Président invite l’assemblée à procéder à l’élection du 2me membre du bureau non Vice-Président de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs.

Il propose la candidature à ce poste de Monsieur Daniel PERRIN, Maire de Mouthe. Il demande à l’assemblée s’il y a d’autres candidats.

Madame Aurélie WALTZER élue à la Commune de Jougne se déclare également candidate

Monsieur PERRIN prend la parole est indique être retraité et entamer son deuxième mandat de Maire à Mouthe. Il a récemment été élu au Sivom des Hauts du Doubs et se sent particulièrement investi et impliqué dans le territoire de la CCLMHD.

Madame WALTZER présente sa candidature comme deuxième membre du Bureau non vice-présidente. Elle indique commencer son premier mandat à la commune de Jougne en tant qu’adjointe chargée de la Commission liée au commerce, tourisme, vie au village. Agée de 34 ans et avec 2 enfants, elle est une ancienne commerçante et connait bien les problématiques de ce secteur. Elle souhaite que la commune soit plus qu’un simple passage de France vers la Suisse.

Le Président invite chaque délégué à voter à l’appel de son nom.

A l’issue du dépouillement, le Président communique les résultats

***Résultats du premier tour de scrutin***

a. Nombre de conseillers présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote ……………………….. 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ……………………………………………………….48

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)………….… 4

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)………….…… 1

e. Nombre de suffrages exprimés………………………………………………………………………43

f. Majorité absolue………………………………………………………………………………………..22

|  |  |
| --- | --- |
| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |
| En chiffres | En toutes lettres |
|  |  |  |
| Daniel PERRIN  | 27 | Vingt sept |
| Aurélie WALTZER  | 15 | Quinze |
| Franck COQUIARD  | 1 | Un |

M Daniel PERRIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamé deuxième membre du bureau non Vice-Président et immédiatement installé. Mr PERRIN a déclaré accepter d’exercer cette fonction.

**Élection du troisième membre de bureau non vice-président**

Le Président invite l’assemblée à procéder à l’élection du 3eme membre du bureau non Vice-Président de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs.

Il propose la candidature à ce poste de Monsieur Roger BELOT, Maire des Fourgs. Il demande à l’assemblée s’il y a d’autres candidats.

Aucun autre candidat ne s’étant déclaré, il lui laisse la parole pour se présenter.

Monsieur BELOT se présente comme étant Maire des Fourgs nouvellement élu après un mandat de premier adjoint. Sa commune a toujours travaillé au sein de la CCLMHD dans l’intérêt général cependant sa volonté affichée est de rejoindre la Communauté de Communes du Grand Pontarlier. Nonobstant cela, il reste important que la commune des Fourgs conserve une place au Bureau de la Communauté de Communes.

Le Président invite chaque délégué à voter à l’appel de son nom.

A l’issue du dépouillement, le Président communique les résultats

***Résultats du premier tour de scrutin***

a. Nombre de conseillers présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote ……………………….. 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ……………………………………………………….48

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)…………….12

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)………………. 1

e. Nombre de suffrages exprimés……………………………………………………………………… 35

f. Majorité absolue……………………………………………………………………………………….. 18

|  |  |
| --- | --- |
| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |
| En chiffres | En toutes lettres |
|  |  |  |
| Roger BELOT  | 28 | Vingt huit |
| Franck COQUIARD  | 2 | Deux |
| Elisabeth GREUSARD  | 1 | Un |
| Michel MOREL  | 1 | Un |
| Geraldine TISSOT TRULLARD  | 1 | Un |
| Aurélie WALTZER | 2 | Deux |

M Roger BELOT ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamé troisième membre du bureau non Vice-Président et immédiatement installé. Mr BELOT a déclaré accepter d’exercer cette fonction.

**Élection du quatrième membre de bureau non vice-président**

Le Président invite l’assemblée à procéder à l’élection du 4eme membre du bureau non Vice-Président de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs.

Il propose la candidature à ce poste de Monsieur Claude JACQUEMIN-VERGUET Maire des Longevilles Mont d’Or. Il demande à l’assemblée s’il y a d’autres candidats.

Aucun autre candidat ne s’étant déclaré, il lui laisse la parole pour se présenter.

Monsieur JACQUEMIN VERGUET prend la parole et se présente. Il est entame son troisième mandat de Maire des Longevilles Mont d’Or après un premier mandat d’adjoint. Il expose vouloir intégrer le Bureau de la CCLMHD principalement par rapport à la ressource en eau du Mont D’Or. Etant présent sur la commune depuis plus de vingt ans, il a pu nouer et conserver des contacts importants auprès de SNCF réseaux lui permettant de faire avancer le projet. Il souhaite continuer les démarches et appelle à rester vigilants sur le devenir de cette extraordinaire ressource découverte sur le territoire de la CCLMHD. Il précise qu’actuellement l’eau vient depuis la Ferrière sous Jougne jusqu’à Rochejean. Il s’agira ensuite de partir depuis le Mont d’Or pour arriver jusqu’au lac Saint Point. Il souhaite remercier le travail du personnel technique et administratif de la Communauté de Communes. Il affirme sa volonté d’être attentif à ce que la ressource n’échappe pas à la CCLMHD pour être reprise par le Grand Pontarlier, via le Syndicat des Eaux de Joux du fait de la qualité de l’eau et de son volume conséquent.

Le Président invite chaque délégué à voter à l’appel de son nom.

A l’issue du dépouillement, le Président communique les résultats

***Résultats du premier tour de scrutin***

a. Nombre de conseillers présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote………… ……………..0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées)……………………………………………………….48

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 4

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0

e. Nombre de suffrages exprimés] ……………………………………………………………………..44

f. Majorité absolue ………………………………………………………………………………………..23

|  |  |
| --- | --- |
| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |
| En chiffres | En toutes lettres |
|  |  |  |
| Claude JACQUEMIN VERGUET  | 41 | Quarante et un |
| Michel FAIVRE  | 2 | Deux |
| Jérôme MAIROT  | 1 | Un |

M Claude JACQUEMIN VERGUET ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamé quatrième membre du bureau non Vice-Président et immédiatement installé. Mr JACQUEMIN VERGUET a déclaré accepter d’exercer cette fonction.

**Élection du cinquième membre de bureau non vice-président**

Le Président invite l’assemblée à procéder à l’élection du 5eme membre du bureau non Vice-Président de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs.

Il propose la candidature à ce poste de Monsieur Xavier BOIREAUX, Maire des Hôpitaux Neufs. Il demande à l’assemblée s’il y a d’autres candidats.

Aucun autre candidat ne s’étant déclaré, il demande à Mr BOYER son adjoint s’il veut dire un mot.

Monsieur BOYER, prend la parole pour exposer que Monsieur BOIREAUX a exercé plusieurs mandats à la commune des Hôpitaux Neufs avant de remplacer Monsieur Florent PAQUETTE en tant que Maire.

Le Président invite chaque délégué à voter à l’appel de son nom.

A l’issue du dépouillement, le Président communique les résultats

***Résultats du premier tour de scrutin***

a. Nombre de conseillers présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote………………………… 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ………………………………………………………..48

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)…………….. 6

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)……………….. 0

e. Nombre de suffrages exprimés……………………………………………………………………… 42

f. Majorité absolue……………………………………………………………………………………….. 22

|  |  |
| --- | --- |
| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |
| En chiffres | En toutes lettres |
|  |  |  |
| Xavier BOIREAUX  | 32 | Trente deux |
| Franck COQUIARD  | 2 | Deux |
| Michel FAIVRE  | 3 | Trois |
| Sylvain FIEVET  | 1 | Un |
| Michel MOREL  | 1 | Un |
| Aurélie WALTZER  | 2 | Deux |
| Michel SEGUIN  | 1 | Un |

M Xavier BOIREAUX ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamé cinquième membre du bureau non Vice-Président et immédiatement installé.

**Élection du sixième membre de bureau non vice-président**

Le Président invite l’assemblée à procéder à l’élection du 6eme membre du bureau non Vice-Président de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs.

Il propose la candidature à ce poste de Madame Elisabeth GREUSARD, Maire de Chapelle des Bois. Il demande à l’assemblée s’il y a d’autres candidats.

Aucun autre candidat ne s’étant déclaré, il lui laisse la parole pour se présenter.

Madame GREUSARD prend la parole et expose commencer son deuxième mandat de Maire de Chapelle des Bois, Commune la plus au sud de la Communauté de Communes et dont les dominantes sont l’activité agricole et le ski de fond.

Le Président invite chaque délégué à voter à l’appel de son nom.

A l’issue du dépouillement, le Président communique les résultats

***Résultats du premier tour de scrutin***

a. Nombre de conseillers présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote ………………………… 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ………………………………………………………..48

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)……………. 5

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)………………. 0

e. Nombre de suffrages exprimés……………………………………………………………………… 43

f. Majorité absolue……………………………………………………………………………………….. 22

|  |  |
| --- | --- |
| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |
| En chiffres | En toutes lettres |
|  |  |  |
| Elisabeth GREUSARD  | 38 | Trente huit |
| Franck COQUIARD  | 1 | Un |
| Michel MOREL  | 1 | Un |
| Michel SEGUIN  | 1 | Un |
| Geraldine TISSOT TRULLARD  | 2 | Deux |

Mme Elisabeth GREUSARD ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamée sixième membre du bureau non vice-présidente et immédiatement installée. Mme GREUSARD a déclaré accepter d’exercer cette fonction.

**Élection du septième membre de bureau non vice-président**

Le Président invite l’assemblée à procéder à l’élection du 7eme membre du bureau non Vice-Président de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs.

Il propose la candidature à ce poste de Madame Patricia FAGIANI, Maire de Saint Point. Il demande à l’assemblée s’il y a d’autres candidats.

Aucun autre candidat ne s’étant déclaré, il lui laisse la parole pour se présenter.

Madame FAGIANI prend la parole et indique découvrir le Conseil Communautaire puisque nouvellement élue comme Maire de Saint Point Lac après désistement du conseil municipal précédent. Agée de 61 ans, elle explique être originaire de Haute-Marne et avoir découvert le Haut-Doubs pour avoir suivi son conjoint et s’y être installée depuis 27 ans. Mère de quatre enfants, elle est retraitée depuis peu de l’enseignement ce qui lui donne du temps à consacrer à la collectivité. Ses motivations concernent le lien social, la culture, la préservation de l’environnement et surtout à la problématique liée à la mobilité afin de travailler de la manière la plus constructive possible avec tous.

Le Président invite chaque délégué à voter à l’appel de son nom.

A l’issue du dépouillement, le Président communique les résultats

**Élection du septième membre de bureau non vice-président**

***Résultats du premier tour de scrutin***

a. Nombre de conseillers présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote ……………………….. 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ……………………………………………………….48

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)……………. 2

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)………………. 0

e. Nombre de suffrages exprimés……………………………………………………………………… 46

f. Majorité absolue……………………………………………………………………………………….. 24

|  |  |
| --- | --- |
| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |
| En chiffres | En toutes lettres |
|  |  |  |
| Patricia FAGIANI  | 40 | Quarante |
| Franck COQUIARD  | 2 | Deux |
| Michel FAIVRE  | 1 | Un |
| Michel MOREL  | 1 | Un |
| Camille ROUSSELET  | 1 | Un |
| Aurélie WALTZER  | 1 | Un |

M Patricia FAGIANI ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamée septième membre du bureau non Vice-Présidente et immédiatement installée. Mme FAGIANI a déclaré accepter d’exercer cette fonction.

**Élection du huitième membre de bureau non vice-président**

Il invite l’assemblée à procéder à l’élection du 8eme membre du bureau non Vice-Président de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs.

Le Président propose la candidature à ce poste de Monsieur Jean-Luc BARNOUX, Maire de Montperreux. Il demande à l’assemblée s’il y a d’autres candidats.

Le Président informe que Monsieur BARNOUX, Maire de Montperreux, est absent excusé et remplacé par Monsieur Michel PEPE.

Mr PEPE s’étonne que Mr BARNOUX soit proposé au bureau.

Madame Aurélie WALTZER se déclare également candidate.

Le Président invite chaque délégué à voter à l’appel de son nom.

A l’issue du dépouillement, le Président communique les résultats

**Élection du huitième membre de bureau non vice-président**

***Résultats du premier tour de scrutin***

a. Nombre de conseillers présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote ……………………….. 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ……………………………………………………….48

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)……………. 3

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)……………….. 0

e. Nombre de suffrages exprimés……………………………………………………………………… 45

f. Majorité absolue……………………………………………………………………………………….. 23

|  |  |
| --- | --- |
| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |
| En chiffres | En toutes lettres |
|  |  |  |
| Jean Luc BARNOUX  | 21 | Vingt et un |
| Aurélie WALTZER  | 21 | Vingt et un |
| Franck COQUIARD  | 1 | Un |
| Gaël MARANDIN  | 1 | Un |
| Michel MOREL  | 1 | Un |

Aucun des candidats n’ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur Jean-Marie SAILLARD, Président, invite l’assemblée à procéder au second tour.

Monsieur Michel FAIVRE, Maire de Oye et Pallet, se déclare également candidat.

***Résultats du deuxième tour de scrutin***

a. Nombre de conseillers présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote………………………… 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ………………………………………………………..48

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)……………. 1

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)……………… 0

e. Nombre de suffrages exprimés…………………………………………………………………….. 47

f. Majorité absolue……………………………………………………………………………………… 24

|  |  |
| --- | --- |
| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |
| En chiffres | En toutes lettres |
|  |  |  |
| Jean Luc BARNOUX  | 10 | Dix |
| Michel FAIVRE  | 19 | Dix neuf |
| Gaël MARANDIN  | 1 | Un |
| Aurélie WALTZER  | 17 | Dix sept |

Aucun des candidats n’ayant obtenu la majorité, Monsieur Jean-Marie SAILLARD, Président, invite l’assemblée à procéder au troisième tour.

Le Président demande et obtient une suspension de séance.

***Résultats du troisième tour de scrutin***

a. Nombre de conseillers présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote…………………………..0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ………………………………………………………..48

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)…………….. 5

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)……………….. 0

e. Nombre de suffrages exprimés……………………………………………………………………….43

|  |  |
| --- | --- |
| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |
| En chiffres | En toutes lettres |
|  |  |  |
| Jean Luc BARNOUX  | 7 | Sept |
| Michel FAIVRE  | 18 | Dix huit |
| Gaël MARANDIN  | 2 | Deux |
| Aurélie WALTZER  | 16 | Seize |

M Michel FAIVRE ayant obtenu le plus de suffrage a été proclamé huitième membre du bureau non Vice-Président et immédiatement installé. Mr FAIVRE a déclaré accepter d’exercer cette fonction.

**Élection du neuvième membre de bureau non vice-président**

Il invite l’assemblée à procéder à l’élection du 9eme membre du bureau non Vice-Président de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs.

Monsieur Jean-Marie SAILLARD propose la candidature à ce poste de Monsieur Gaël MARANDIN, Maire de Métabief. Il demande à l’assemblée s’il y a d’autres candidats.

Madame Géraldine TISSOT-TRULLARD élue à la commune de Jougne se déclare également candidate.

Le Président invite chaque délégué à voter à l’appel de son nom.

A l’issue du dépouillement, le Président communique les résultats

***Résultats du premier tour de scrutin***

a. Nombre de conseillers présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote…………………………. 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) …………………………………………….………….48

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)……………. 1

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)………………. 0

e. Nombre de suffrages exprimés……………………………………………………………………… 47

f. Majorité absolue……………………………………………………………………………………….. 24

|  |  |
| --- | --- |
| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |
| En chiffres | En toutes lettres |
|  |  |  |
| Gaël MARANDIN  | 27 | Vingt sept |
| Géraldine TISSOT TRULLARD  | 19 | Dix neuf |
| Franck COQUIARD  | 1 | Un |

M Gaël MARANDIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamé neuvième membre du bureau non Vice-Président et immédiatement installé. Mr MARANDIN a déclaré accepter d’exercer cette fonction.

Le Président informe l’assemblée qu’un prochain Conseil Communautaire se tiendra le 28 juillet 2020 compte tenu de l’obligation de la collectivité de rendre sa décision par rapport à l’exonération de la CFE auprès des entreprises avant 31 juillet 2020. Les commissions seront nommées lors de cette séance et il engage chacune et chacun à s’y intéresser.

**V - LECTURE DE LA CHARTE DE L’ELU LOCAL**

Mr SAILLARD, Président nouvellement élu donne lecture de la charte de l’élu local (prévu à l’article L.1111-1-1 du CGCT) jointe ci-dessous et fait remettre à tous les conseillers communautaires les dispositions législatives et règlementaire du CGCT qui définissent les conditions d’exercice du mandat de conseiller communautaire :

**Charte de l’élu local**

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

A la question de Monsieur Hernandez, le Président répond que le Bureau reprend plus ou moins le même nombre de représentants qu’auparavant. Monsieur Hernandez s’inquiète qu’une commune aussi importante que celle de Labergement Sainte Marie ne soit pas représentée au Bureau et demande s’il est possible d’ajouter un membre. Le Président en convient et répond que la question sera étudiée.

Plus rien n’étant à l’ordre du jour, la séance est levée à 01h25.

Le secrétaire de séance Le Président

Sébastien POPULAIRE Jean-Marie SAILLARD